



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°38-2023-227

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **38\_Pref\_Préfecture de l'Isère / Pôle juridique et contentieux**

38-2023-10-09-00005 - Arrêté portant délégation de signature dans le cadre de l'application CHORUS DT pour les services de la préfecture et des sous-préfectures (4 pages)	Page 3
38-2023-10-09-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux services prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture et des sous-préfectures (7 pages)	Page 8
38-2023-10-09-00006 - Arrêté portant organisation des budgets gérés par le secrétariat général commun pour la préfecture et des sous-préfectures de l'Isère et délégation au titre de l'ordonnancement secondaire (6 pages)	Page 16

38\_Pref\_Préfecture de l'Isère

38-2023-10-09-00005

Arrêté portant délégation de signature dans le  
cadre de l'application CHORUS DT pour les  
services de la préfecture et des sous-préfectures

Pôle juridique et contentieux

**Arrêté n°  
portant délégation de signature  
dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS DT  
Pour les services de la préfecture et des sous-préfectures**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Louis LAUGIER, en qualité de préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Denis MAUVAIS, sous-préfet de Vienne;

Tél : 04 76 60 XXX  
Mél : nom.prénom@isere.gouv.fr  
Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046  
38021 Grenoble Cedex 01

**VU** le décret du 10 janvier 2022 portant nomination de Mme Nathalie CENCIC, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de l'Isère, secrétaire générale adjointe de la préfecture ;

**VU** le décret du 13 novembre 2020 modifié portant nomination de M. Samy SISAID, ingénieur de l'armement, sous-préfet à la relance auprès du Préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 14 avril 2023, portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Isère (groupe II), sous-préfet de Grenoble

**VU** le décret du 21 juin 2023, portant nomination de M. Afif LAZRAK, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 21 juin 2023, portant nomination de M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet de La Tour du Pin

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-19-007 du 19 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental (SGCD) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2022-01-11-00006 du 11 janvier 2022, portant organisation des services de la préfecture de l'Isère;

**Considérant** les délégations au titre de l'ordonnancement secondaire accordées à M. le secrétaire Général de la préfecture, à Mme la secrétaire générale adjointe, à M. Le sous-préfet à la Relance, à M. le Directeur de Cabinet, à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin et M. le Sous-Préfet de Vienne ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture :

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau ci-dessous, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application Chorus DT en qualité de service gestionnaire, gestionnaire valideur, ou assister les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur dans le périmètre dont ils ont la charge :

Nom	Service	Habilitation « Service Gestionnaire »	Habilitation « Valideur »	Habilitation « Assist »
TINTINGER Corinne	Cabinet Secrétariat M. Le préfet	Non	Non	Oui
BONNET Emma	Cabinet Secrétariat M. Le préfet	Non	Non	Oui
MERIMEE Jean- Baptiste	Cabinet chef du bureau du cabinet	Non	Non	Oui

<b>Nom</b>	<b>Service</b>	<b>Habilitation « Service Gestionnaire »</b>	<b>Habilitation « Valideur »</b>	<b>Habilitation « Assist »</b>
BOURRON Nathalie Céline COVAREL	Secrétariat Général Assistante de direction Secrétariat M. le Secrétaire Général	Non	Non	Oui
DEVILLARD Catherine	Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration Assistante de direction Secrétariat M. le Directeur	Non	Non	Oui
KIRNIAK- DERLON Fabienne	Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité	Non	Non	Oui
PICARETTA Maryline	Direction des relations avec les collectivités locales Assistante de Direction Secrétariat de M. le Directeur	Non	Non	Oui
SEMET Françoise	Sous-Préfecture de La Tour du Pin Assistante de Direction Secrétariat de Mme la sous-préfète	Non	Non	Oui
BROCHARD Ghislaine	Sous-Préfecture de La Tour du Pin Assistante de Direction Secrétariat de Mme la sous-préfète (suppléance)	Non	Non	Oui
JARRIAULT Nadia	Sous-Préfecture de Vienne Assistante de Direction Secrétariat de M.le sous-préfet	Non	Non	Oui

Nom	Service	Habilitation « Service Gestionnaire »	Habilitation « Valideur »	Habilitation « Assist »
Mme Blaise PATRICIA	Cheffe de la section cabinet	Non	Non	Oui
Mme Marielle FRONTIER	Sous-Préfecture de Vienne Assistante de Direction Secrétariat de M.le sous-préfet (suppléance)	Non	Non	Oui

**Article 2 :** L'arrêté n° 38-2023-08-21-00026 du 21 août 2023 portant délégation de signature dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS DT pour les services de la préfecture et des sous-préfectures est abrogé.

**Article 3 :** M. le Secrétaire Général, Mme la secrétaire générale adjointe, M. le Directeur de Cabinet, M. le sous-préfet de la Tour du Pin, M. le sous-préfet de Vienne, les directeurs, chefs de services et de bureau, ainsi que les agents de la préfecture et des sous-préfectures concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 09/10/23

Signé  
Le Préfet

Louis LAUGIER

**Voies et délais de recours :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

38\_Pref\_Préfecture de l'Isère

38-2023-10-09-00007

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux services prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture et des sous-préfectures





**VU** le décret du 14 avril 2023, portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Isère (groupe II), sous-préfet de Grenoble

**VU** le décret du 21 juin 2023, portant nomination de M. Afif LAZRAK, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 21 juin 2023, portant nomination de M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet de La Tour du Pin

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-19-007 du 19 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental (SGCD) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2022-01-11-00006 du 11 janvier 2022, portant organisation des services de la préfecture de l'Isère;

**VU** les délégations de gestion, les contrats de service et la délégation de signatures à la plateforme chorus applicables ;

**Considérant** les délégations au titre de l'ordonnancement secondaire accordées à M. le secrétaire Général de la préfecture, à Mme la secrétaire générale adjointe, à M. Le sous-préfet à la Relance, à M. le Directeur de Cabinet, à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin et M. le Sous-Préfet de Vienne ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général

#### Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : La chaîne de la dépense est organisée à la préfecture de l'Isère, en services prescripteurs, chargés de prescrire la dépense en exprimant leurs besoins par l'intermédiaire de l'application chorus formulaire pour l'ensemble des programmes relevant de la responsabilité de M. le Préfet de l'Isère.

Chaque prescripteur est chargé de la gestion et du suivi des crédits relevant de son domaine de compétence.

**Article 2** : Le préfet délègue sa signature en qualité d'ordonnateur aux services prescripteurs aux fins de :

1. engager les dépenses et les recettes, soit en validant les demandes d'achats, ordonnance de paiement, les subventions, les certifications de paiement, les décisions individuelles ainsi que toutes les pièces nécessaires
2. constater le service fait,
3. gérer les crédits de paiement, dans la limite de l'enveloppe attribuée, incluant la priorisation de ces paiements.

Chaque service prescripteur est placé sous la responsabilité d'un prescripteur nommément désigné, chargé d'assurer la bonne gestion du service prescripteur qui lui est confié, ainsi que le suivi de la consommation des crédits qui lui sont confiés, commandes et factures, en utilisant l'application Chorus formulaire ou par tout autre moyen, se rapportant au(x) programmes suivant :

<b>SERVICE PRESCRIPTEUR</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>PRESCRIPTEUR RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT DES DEPENSES &amp; RECETTES</b>	<b>PRESCRIPTEUR SAISISSEUR ET VALIDEUR :DEMANDE DE SUBVENTIONS &amp; CONSTAT SERVICE FAIT SUR CHORUS FORMULAIRES</b>
<b>Cabinet Direction des Sécurités</b>	<b>216 FIPD</b>	M. Afif LAZRAK Directeur de Cabinet	Mme Catherine GIRARD, Cheffe du Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité

<b>SERVICE PRESCRIPTEUR</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>PRESCRIPTEUR RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT DES DEPENSES &amp; RECETTES</b>	<b>PRESCRIPTEUR SAISISSEUR ET VALIDEUR :DEMANDE DE SUBVENTIONS &amp; CONSTAT SERVICE FAIT SUR CHORUS FORMULAIRES</b>
			<p>Amandine BAPTISTE Adjointe Cheffe du Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p> <p>Mme Célia MEGY Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p>
<b>Cabinet Direction des Sécurités</b>	<b>129 MILDECA</b>	M. Afif LAZRAK Directeur de Cabinet	<p>Mme Catherine GIRARD, Cheffe du Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p> <p>Mme Célia MEGY Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p>
<b>Cabinet Direction des Sécurités</b>	<b>216 Contentieux expulsions locatives</b>	M. Afif LAZRAK Directeur de Cabinet	M. Pierre-André PAUMATOD Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité
<b>Cabinet Direction des Sécurités</b>	<b>207 Sécurité Routière</b>	M. Afif LAZRAK Directeur de Cabinet	<p>Mme Catherine GIRARD Cheffe du Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p> <p>Amandine BAPTISTE Adjointe à la Cheffe du Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p> <p>Mme Célia MEGY Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p> <p>Mme Marie-Hélène LACRAMPE Marie-Hélène</p> <p>Nathalie PY Bureau du Pilotage des Politiques publiques de sécurité</p>
<b>Cabinet Bureau du Cabinet</b>	<b>129 DILCRAH</b>	M. Afif LAZRAK Directeur de Cabinet	Anab TAREL Bureau du Cabinet
<b>Direction de la Citoyenneté, de l'immigration et de l'Intégration (DICII)</b>	<b>232 Elections 207 Sécurité routière (SI Fourrières) 111 Elections professionnelles</b>	M. Denis DEGRELLE Chef du Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité	<p>Mme Fabienne KIRNIAK-DERLON (111 et 232)</p> <p>M. SARAGAGLIA Vincent Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité (207)</p>

<b>SERVICE PRESCRIPTEUR</b>	<b>PROGRAMME</b>	<b>PRESCRIPTEUR RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT DES DEPENSES &amp; RECETTES</b>	<b>PRESCRIPTEUR SAISISSEUR ET VALIDEUR :DEMANDE DE SUBVENTIONS &amp; CONSTAT SERVICE FAIT SUR CHORUS FORMULAIRES</b>
<b>Direction de la Citoyenneté, de l'immigration et de l'Intégration (DICII)</b>	<b>216 Contentieux Etrangers</b>	Mme Sylvie OSSANNA, Cheffe du service immigration et intégration  M, Sami MOUHLLI chef de bureau par Intérim Service Immigration et Intégration Bureau Asile Contentieux Eloignement	Maéline CAVA Manon GUICHARD Rosa MERRA Annouck PICHAND Service Immigration et Intégration Bureau Asile Contentieux Yasmine GARNIER Service éloignement
<b>Direction des relations avec les collectivités locales (DRC)</b>	<b>Concours financiers 112, 119, 122,174,362, 363,364 380</b>	Mme Maria PEREZ, Cheffe du Bureau aménagement des territoires	Elodie GAMONDES : 112,119,122,174,362, 380 Saliha BELHADJ :112,119,122,363,364, 380;174 Sirine DEROUICHE : 112,119,122,363,364,380,380;174 Fatima TOUATI : 112,119,122,363,364,380;174  Bureau aménagement des territoires Direction des relations avec les collectivités locales
<b>Direction des relations avec les collectivités locales (DRC)</b>	<b>Concours financiers 119, 754</b>	Mme Fabienne ARZENTON Cheffe de Bureau conseil et du Contrôle budgétaires- Direction des relations avec les collectivités locales	Michèle DERVAUX Maud STOCKER, Lylou COMPAGNIN Estelle RESTA Bureau conseil et du contrôle budgétaires
<b>Direction des relations avec les collectivités locales (DRC)</b>	<b>119 Concours financiers/DGD Urbanisme</b>  <b>216 contentieux</b>	Mme Delphine MORIN Cheffe de Bureau Droit des sols et de l'animation juridique	M. Antoine SIMON M. Danny ARNAUD Bureau Droit des sols et de l'animation juridique
<b>Sous-préfecture de Vienne</b>	<b>Concours financiers 119, 380, 362 pour l'arrondissement de Vienne</b>	M. Christophe CHARMASSON Chef de Bureau Bureau des relations aux collectivités et aux entreprises	Mme Catherine BAIN : Mme Rheira BELFADEL : Bureau des relations aux collectivités et aux entreprises
<b>Sous-préfecture de Vienne</b>	<b>216 Contentieux expulsions locatives pour l'arrondissement de Vienne</b>	M. Denis MAUVAIS, Sous-Préfet de Vienne	Valérie KUPRIEZ Bureau de la réglementation et du cabinet

SERVICE PRESCRIPTEUR	PROGRAMME	PRESCRIPTEUR RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT DES DEPENSES & RECETTES	PRESCRIPTEUR SAISISSEUR ET VALIDEUR :DEMANDE DE SUBVENTIONS & CONSTAT SERVICE FAIT SUR CHORUS FORMULAIRES
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	Concours financiers 119, 380, 362 pour l'arrondissement de La Tour du Pin	Sophie RUEL Secrétaire Générale Adjointe Cheffe du pôle Développement et Organisation Territoriale  Béatrice DELSEY, Cheffe du pôle collectivités et politiques publiques	Mme Marielle JULLIEN : Mme Sandrine CHRISTEN  Pôle Développement et Organisation Territoriale
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	216 Contentieux expulsions locatives pour l'arrondissement de La Tour du Pin	M. Christian MICHALAK Sous-Préfet de La Tour du Pin	Mme Ghislaine BROCHARD Pôle Accueil-Séjour, Réglementation et sécurité

Elles doivent être revêtues de leur signature et conservées par le service prescripteur.

Les expressions de besoins inférieurs sont validées par le prescripteur valideur dans son domaine de compétence. Les demandes d'achats/subventions de flux 1, 2 et 3 sont saisies dans l'outil Chorus formulaires par les prescripteurs, pour transmission à la plateforme Chorus compétente.

**Article 3 :** En cas d'absence des prescripteurs responsables de l'engagement des dépenses, la délégation qui leur est conférée par l'article 2, sera exercée, en fonction du domaine de compétence par :

Nom	Programme concerné
M. Olivier HEINEN, Directeur des sécurités, adjoint au directeur de Cabinet	129 MILDECA, 207 et 216
M. Jean-Baptiste MERIMEE, Chef du Bureau de Cabinet	129, DILCRAH
M. Cyril MOENNE, Directeur des relations avec les collectivités locales	112, 119, 122, 174, 216, 363 364,380,754, 362
M. Jean-Louis COPIN, Secrétaire Général de la sous-Préfecture de Vienne	119,380 ,216, 362 pour l'arrondissement de Vienne
M. Christian CUCHET, Secrétaire Général de la sous-Préfecture de La Tour du Pin	119,380, 216, 362 pour l'arrondissement de la Tour du Pin

**Article 4 :** En cas d'absence concomitante des prescripteurs, responsables de l'engagement des dépenses et du suppléant désigné dans article 2, la délégation qui leur est conférée par l'article 2 et 3, sera exercée en fonction du domaine de compétence et selon l'ordre défini par :

Nom	Programme concerné
1) Sylvie OSSANNA, Cheffe du Service Immigration et Intégration	207, 232
2)Mme Claire GUELFY, Cheffe du Bureau droit au séjour	216, 207, 232

Nom	Programme concerné
3) Mme Sandrine OSADA, Adjoint au Chef du Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité	207, 232
1) Mme Maria PEREZ, cheffe du Bureau de l'aménagement des territoires	216, 362,754
2) Mme Fabienne ARZENTON, Cheffe du Bureau du Conseil et du Contrôle budgétaires	112, 119, 122, 174,216, 362, 363,364, 380,
3) Mme Delphine MORIN, Cheffe du bureau Droit des sols et de l'animation juridique	112, 122, 174, 216, 363,364, 380,754
1) Mme Sylvie VELEZ, Secrétaire Générale Adjointe Cheffe du Bureau de la réglementation et du cabinet, Sous-Préfecture de Vienne	112,119, 362, 380 216, pour l'arrondissement de Vienne
2) M. Christophe CHARMASSON, Chef du Bureau Bureau des relations aux collectivités et aux entreprises, Sous-préfecture de Vienne	216 pour l'arrondissement de Vienne
1)Mme Sophie RUEL, Secrétaire Générale adjointe de la sous-Préfecture de La Tour du pin	119,, 362, 380, 216 pour l'arrondissement de la Tour du Pin

**Article 5:** La validation des engagements juridiques est organisée par les délégations de gestion, les contrats de service et la délégation de signature à la plateforme chorus compétente.

**Article 6 :** Délégation est donnée aux prescripteurs pour saisir le service fait constaté dans l'outil chorus formulaires, dans leur domaine compétence. La « certification du service fait » relève après constatation, de la plateforme chorus compétente.

**Article 7 :** La validation de la demande de paiement relève soit de la Plateforme Chorus compétente, soit du service facturier de la DRFIP, en fonction des dispositions des conventions de délégation de gestion des contrats de service et des délégations de signatures cités dans les visas du présent arrêté.

La validation des recettes relève de la plateforme régionale Chorus de la région Auvergne-Rhône-Alpes (centre de services partagés régional-CSPR).

**Article 8 :** S'agissant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), l'engagement des dépenses en relevant ainsi que la signature des certificats de paiement sont de la compétence exclusive de M. Louis LAUGIER, Préfet de l'Isère. Toutefois, la mise en œuvre financière de ces décisions dans l'application chorus est déléguée au Bureau de l'aménagement du Territoire, Direction des relations avec les collectivités locales et aux services concernés de la sous-préfecture de la Tour du Pin et de Vienne chacun pour leur arrondissement.

**Article 9:** Délégation de signature est donnée, pour certifier le service fait et ordonner les paiements au service facturier de la DRFIP et au centre de services partagés régional, pour les programmes 161,207,216,218, 232, relevant de la responsabilité de M. Louis LAUGIER, Préfet de l'Isère à :

- M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général de la préfecture,
- Mme Nathalie CENCIC, Secrétaire Générale adjointe de la préfecture, pour l'arrondissement de Grenoble,
- M. Afif LAZRAK, Directeur de Cabinet,
- M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet de La Tour du Pin,
- M. Denis MAUVAIS, Sous-Préfet de Vienne, pour l'arrondissement de Vienne.

En leur absence, la suppléance est assurée, en fonction du domaine de compétence :

- M. Olivier HEINEN, Directeur des sécurités, adjoint au directeur de Cabinet

- M. Cyril MOENNE, Directeur des relations avec les collectivités locales
- M. Jean-Louis COPIN, Secrétaire Général de la sous-Préfecture de Vienne
- M. Christian CUCHET, Secrétaire général de la sous-préfecture de La Tour du Pin

**Article 10 :** sont habilités à accéder à « chorus cœur » au titre de leur fonction Responsable d'unité opérationnelle de programme (RUO) :

<b>Direction des relations avec les collectivités locales (DRC)</b>	<b>Concours financiers 112, 119,174 122,363 ,364, 380</b>	Mme Maria PEREZ, Chef du Bureau aménagement du Territoire	RUO
<b>Direction de la Citoyenneté, de l'immigration et de l'Intégration (DICII)</b>	<b>232 Elections</b>	Mme Fabienne KIRNIAK-DERLON  Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité	RUO
<b>Direction de la Citoyenneté, de l'immigration et de l'Intégration (DICII)</b>	<b>232 Elections</b>	M. Denis DEGRELLE  Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité	RUO

**Article 9 :** L'arrêté 38-2023-07-21-00024 du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux services prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture et des sous-préfectures est abrogé.

**Article 12 :** M. le Secrétaire Général, Mme la secrétaire générale adjointe, M. le Directeur de Cabinet, M. le sous-préfet de la Tour du Pin, M. le Sous-Préfet de Vienne, les directeurs, chefs de services et de bureau, ainsi que les agents de la préfecture et des sous-préfectures concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 09/10/23  
Signé

Le Préfet  
Louis LAUGIER

**Voies et délais de recours :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

38\_Pref\_Préfecture de l'Isère

38-2023-10-09-00006

Arrêté portant organisation des budgets gérés  
par le secrétariat général commun pour la  
préfecture et des sous-préfectures de l'Isère et  
délégation au titre de l'ordonnancement  
secondaire



Pôle juridique et contentieux

**Arrêté n° 38-2023-du  
Portant organisation des budgets gérés par le secrétariat général commun  
pour la préfecture et des sous-préfectures de l'Isère  
et délégation au titre de l'ordonnancement secondaire**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Louis LAUGIER, en qualité de préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Denis MAUVAIS, sous-préfet de Vienne;

**VU** le décret du 10 janvier 2022 portant nomination de Mme Nathalie CENCIC, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de l'Isère, secrétaire générale adjointe de la préfecture ;

**VU** le décret du 13 novembre 2020 modifié portant nomination de M. Samy SISAID, ingénieur de l'armement, sous-préfet à la relance auprès du Préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 14 avril 2023, portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Isère (groupe II), sous-préfet de Grenoble

Tél : 04 76 60 XXX

Mél : nom.prénom@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

**VU** le décret du 21 juin 2023, portant nomination de M. Afif LAZRAC, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Isère ;

**VU** le décret du 21 juin 2023, portant nomination de M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet de La Tour du Pin

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-19-007 du 19 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental (SGCD) ;

**VU** l'arrêté n°38-2022-01-11-00006 du 11 janvier 2022 portant organisation des services de la préfecture de l'Isère ;

**VU** les délégations de gestion, les contrats de service et la délégation de signatures à la plateforme chorus applicables ;

**Considérant** les délégations au titre de l'ordonnancement secondaire accordées à M. le secrétaire Général de la préfecture, à Mme la secrétaire générale adjointe, à M. Le sous-préfet à la Relance, à M. le Directeur de Cabinet, à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin et M. le Sous-Préfet de Vienne ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Les budgets de la préfecture et des sous-préfectures gérés par le SGCD sont organisés comme suit :

Chaque responsable de centre de coût, figurant dans le tableau ci-dessous, assure le suivi de l'enveloppe budgétaire qui lui est alloué :

CENTRE DE COUT	PROGRAMME	RESPONSABLE
Préfet PRFPRFT038	354	M. Louis LAUGIER, Préfet
Secrétaire Général PRFSG01038	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général
Secrétaire Générale Adjointe PRFSG02038	354	Mme Nathalie CENCIC, Secrétaire Générale Adjointe
Directeur de Cabinet PREFDCAB038	354	M. Afif LAZRAC, Directeur de Cabinet
Sous-Préfet de Vienne PRFSP02038	354	M. Denis MAUVAIS, Sous-Préfet de Vienne
Sous-Préfet de La Tour du Pin PRFSP01038	354	M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet de La Tour du Pin

**Article 2** : Les dépenses de certains services de la préfecture relèvent du centre de coût de M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire général conformément au tableau suivant :

Service	PROGRAMME	RESPONSABLE
Sous-Préfet à la Relance	354	M. Samy SISAID, Sous-Préfet à la Relance
Direction des relations avec les collectivités locales	354	M. Cyril Moëne, Directeur
Mission coordination interministérielle	354	Mme Bénédicte BRINI, Directrice

Les dépenses des services précités sont affectées directement au centre de coût de M. le secrétaire général.

Les demandes d'achats supérieures à 1 000 €, des services relevant du centre de coût de M. le Secrétaire Général, devront être validées par M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la préfecture.

**Article 3 :** Les demandes d'achats sont signées par chaque responsable de centre de coût ou les responsables des services précités définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté.

Les demandes d'achats supérieures à 2000 € relèvent de la validation de M. Louis LAUGIER, Préfet et par délégation de M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la préfecture.

**Article 4 :** En cas d'absence des responsables de centre de coût ou des services définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté., la délégation qui leur est conférée par ce même article, sera exercée par :

CENTRE DE COUT	PROGRAMME	SIGNATAIRE EN CAS D'ABSENCE
Secrétaire Général PRFSG01038	354	Mme Nathalie CENCIC, Secrétaire Générale Adjointe M. M. Afif LAZRAK, Directeur de Cabinet, en cas d'absence concomitante de Mme CENCIC
Secrétaire Générale Adjointe PRFSG02038	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général M. Afif LAZRAK, Directeur de Cabinet en cas d'absence concomitante de M. SIMPLICIEN.
Directeur de Cabinet PREFDCAB038	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général Mme Nathalie CENCIC, Secrétaire Générale Adjointe, en cas d'absence concomitante de M. SIMPLICIEN
Sous-Préfet de Vienne PRFSP02038	354	M. Jean-LOUIS COPIN, Secrétaire Général de la Sous-Préfet de Vienne Mme Sylvie VELEZ, Secrétaire Générale Adjointe, en cas d'absence concomitante de M. Jean-LOUIS COPIN, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Vienne et de M. le Sous-Préfet de Vienne
Sous-Préfet de La Tour du Pin PRFSP01038	354	M. Christian CUCHET, Secrétaire Général, de la sous-préfecture de La Tour du Pin Mme Sophie RUEL, Secrétaire Générale Adjointe, en cas d'absence concomitante de M. Christian CUCHET, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin et de M. le Sous-Préfet de la Tour du Pin

Pour les services relevant du centre de coût, de M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général :

Service	PROGRAMME	SIGNATAIRE EN CAS D'ABSENCE
M. Le Sous-Préfet à la Relance	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général
Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration/CERT	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général
Direction des relations avec les collectivités locales	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général
Mission de coordination interministérielle	354	M. Laurent SIMPLICIEN, Secrétaire Général

**Article 5 :** La validation des engagements juridiques est organisée par les délégations de gestion, les contrats de service et la délégation de signature à la plateforme chorus compétente.

**Article 6 :** Les agents dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous, bénéficient d'une délégation au titre de l'ordonnancement secondaire afin de procéder à l'engagement des dépenses, réaliser les demandes d'achats et à procéder au constat de service fait sur l'application chorus formulaire :

Centre de coût et sous-comptes	PROGRAMME	PRESCRIPTEUR SAISISSEUR ET VALIDEUR :DEMANDE D'ACHAT & CONSTAT SERVICE FAIT SUR CHORUS FORMULAIRES
Préfet	354	Isabelle JARRY
Cabinet	354	Jean-Baptiste MERIMEE Isabelle JARRY
SG/Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration/CERT	354	Catherine DEVILLARD
SG/Direction des relations avec les collectivités locales	354	Maryline PICARRETA
SG et SG/MCI	354	Nathalie BOURRON, Secrétariat de M. le Secrétaire Général Celine COVAREL, Secrétariat de M. le Secrétaire Général
Sous-Préfecture de La Tour du Pin	354/723	Karine PERNIN, Françoise SEMET
Sous-Préfecture de Vienne	354/723	Patricia BLAISE Marielle FRONTIER

**Article 6 :** Délégation de signature est accordée aux porteurs de carte d'achat listés dans le tableau ci-dessous, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite fixée, une carte d'achat nominative, rattachée au(x) centre(x) de coût ou de responsabilité dont ils dépendent. A ce titre, ils disposent d'une délégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation de service fait.

CENTRE DE COUT	Titulaire de la carte achat	Type de carte Achat	Montant TTC maximum par transaction Niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)
Préfet	M. Alex VIGNON Cuisinier de M. le Préfet	ISERE 2000-CP	2000 €
		ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
Directeur de Cabinet	M. Afif LAZRAK, , Sous-Préfet, Directeur de Cabinet	ISERE 2000-CP	2000 €
		ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
	M. Jean-Baptiste MERIMEE, Chef du bureau du cabinet	ISERE 2000 1	2000 €
		ISERE 2000 1-bis	2000 €
	M. Olivier HEINEN, Directeur des Sécurités	ISERE 2000 1	2000 €
		ISERE 2000 1-bis	2000 €
	M. Jean-Pierre CHIARONI	ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
M. Sylvain SCHMITTHESSLER Intendant	ISERE 2000 1-bis	2000 €	
Secrétaire Général	M. Laurent SIMPLICIEN,	ISERE 2000-CP	2000 €

CENTRE DE COUT	Titulaire de la carte achat	Type de carte Achat	Montant TTC maximum par transaction Niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)
	Secrétaire Général	ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
Secrétaire Général	M. Samy SISAID, Sous-préfet à la relance	ISERE 2000-CP	2000 €
SG/Direction des relations avec les collectivités locales	M. Cyril MOENNE, Directeur	ISERE 1000	1000 €
		ISERE 1000 1 bis	1000 €
SG/Mission coordination interministérielle	Mme Bénédicte BRINI, Directrice	ISERE 1000	1000 €
Secrétaire Générale Adjointe	Mme Nathalie CENCIC, Secrétaire Générale adjointe	ISERE 2000-CP	2000 €
		ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
Sous-Préfecture de La Tour du pin	M. Christian MICHALAK, Sous-Préfet	ISERE 2000-CP	2000 €
		ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
	M. Christian CUCHET, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin	ISERE 1000	1000 €
		ISERE 1000 1 bis	1000 €
	Mme Sophie, RUEL, Secrétaire Générale adjointe	Isère 1000-1 bis	1000 €
	Mme Françoise SEMET, Secrétariat	Isère 1000-1 bis	1000 €
M. Raphaël, DUPUY, Chauffeur	Isère 1000-1 bis	1000 €	
Sous-Préfecture de Vienne	M. Denis MAUVAIS, Sous-Préfet	ISERE 2000-CP	2000 €
		ISERE 2000 1-bis-CP	2000 €
	M. Jean-Louis COPIN, Secrétaire Général	ISERE 1000	1000 €
		ISERE 1000 1 bis	1000 €
	Mme Patricia BLAISE, suivi budget de fonctionnement	ISERE 1000 1 bis	1000 €
	Mme Marielle FRONTIER, suivi budget de fonctionnement		
Mme Sabah DJEFFAL, Agente, Résidence	ISERE 1000 1 bis	1000 €	

**Article 7:** La validation de la demande de paiement relève soit de la Plateforme Chorus compétente, soit du service facturier de la DRFIP, en fonction des dispositions des conventions de délégation de gestion des contrats de service et des délégations de signatures cités dans les visas du présent arrêté. La validation des recettes relève de la plateforme régionale Chorus de la région Auvergne-Rhône-Alpes (centre de services partagés régional-CSPR).

**Article 8:** L'arrêté n° 38-2023-07-21-000 27 du 21 août 2023 portant organisation des budgets gérés par le secrétariat général commun pour la préfecture et des sous-préfectures de l'Isère et délégation au titre de l'ordonnancement secondaire est abrogé.

**Article 9 :** M. le Secrétaire Général, Mme la secrétaire générale adjointe, M. le Directeur de Cabinet, M. le sous-préfet de la Tour du Pin, M. le Sous-Préfet de Vienne, les directeurs, chefs de services et de bureau, ainsi que les agents de la préfecture et des sous-préfectures concernés sont chargés, chacun

en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 09/10/23

Signé

Le Préfet

Louis LAUGIER

**Voies et délais de recours**: Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication.